

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 1^{ER} FEVRIER 2018

VALLÉE DE L'HÉRAULT – GRAND PIC ST LOUP – CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISES

Grand Site de France Gorges de l'Hérault

Le label officiellement renouvelé par le ministère

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a reçu le 25 janvier le courrier officiel, signé du ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, renouvelant le label Grand Site de France, pour un périmètre étendu.

Le 19 octobre 2017, la commission supérieure des sites, perspectives et paysages avait rendu un avis unanimement favorable pour la réattribution par le ministère du label Grand Site de France des Gorges de l'Hérault, saluant, selon les termes de la décision ministérielle, « *l'engagement des collectivités et des habitants pour restaurer et valoriser les valeurs paysagères de ce territoire.* »

Le renouvellement pour six ans de ce label - qui avait été attribué pour la première fois en 2010 - reconnaît à la fois la qualité du travail entrepris et la pertinence des objectifs et moyens que les trois communautés de communes s'engagent maintenant à mettre en œuvre pour les six années à venir.

En effet, principale nouveauté par rapport à 2010 : cette fois ce sont les élus et habitants de trois communautés de communes qui sont réunis dans ce projet étendu à un périmètre de 20 000 hectares. Pour ce label renouvelé, le périmètre de projet du Grand Site de France passe de 5 à 10 communes entre Vallée de l'Hérault, Grand Pic St Loup et Cévennes gangeoises et suménoises. Cette extension, afin de prendre en compte l'ensemble du site classé*, avait d'ailleurs été un souhait exprimé par la commission supérieure des sites lors de la première attribution du label en 2010.

Rappelons que « Grand Site de France » est un label officiel, inscrit au code de l'environnement, et attribué par l'Etat à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. Son attribution est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. 17 sites nationaux ont obtenu ce label du ministère jusqu'à présent.

Le label reconnaît donc, selon les termes du ministère « *à la fois la valeur patrimoniale d'un territoire, la réalité de sa gestion et la qualité du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur proposé pour l'avenir, selon les principes du développement durable.* »

.../...

*site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque

Louis Villaret, président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Alain Barbe, président de la Communauté de communes du Grand Pic st Loup, et Jacques Rigaud, président de la Communauté de communes Cévennes gangeoises et suménoises, se félicitent de la décision ministérielle, qui souligne que ce label est également : « *la reconnaissance du travail que vous avez poursuivi ces dernières années, et de la démarche partenariale exemplaire que vous avez conduite pour préserver la qualité de ce territoire emblématique.* »

Préserver les paysages et espaces naturels, restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel et architectural, gérer la fréquentation, la circulation et le stationnement, améliorer l'accueil touristique et soutenir le développement local, favoriser la concertation sont les grands axes du projet pour le Grand Site de France, porté par les trois communautés de communes pour les six années qui viennent.

Une convention de partenariat pluriannuelle a été signée entre les trois communautés de communes, pour ce programme dont la coordination est assurée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Grand Site de France Gorges de l'Hérault en bref

Situé à environ 40 km à l'ouest de Montpellier, le Grand Site de France Gorges de l'Hérault, initialement labellisé en 2010, couvrira désormais un peu plus de 20 000 ha de territoire s'étendant sur dix communes (contre cinq communes et 10 000 ha auparavant) : Aniane, Argeliers, Brissac, Causse-de-la-Selle, Montpeyroux, Notre-Dame-de-Londres, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos et St-Martin-de-Londres.

Le site révèle une mosaïque exceptionnelle de paysages méditerranéens contrastés en suivant le cours de l'Hérault. Le fleuve a sculpté ses gorges, tantôt douces et verdoyantes, tantôt abruptes et minérales, depuis les plateaux calcaires du causse des Cévennes jusqu'au piémont languedocien, vaste plaine où règnent la vigne et l'olivier. Avec en son cœur, le village médiéval de Saint-Guilhem-le-Désert sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, et les paysages de garrigues et forêts emblématiques, le site est un lieu de ressourcement, alchimie entre nature et culture.

Le cœur du Grand Site de France repose sur trois sites classés : les gorges de l'Hérault, les abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et le cirque de l'Infernet, la Grotte de Clamouse. Deux monuments sont également inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France : l'abbaye de Gellone et le pont du Diable. Le pont et la chapelle d'Issensac et le ravin des Arcs sont également deux sites remarquables.

Le projet intègre également en périmètre associé les trois communes de la vallée de la Buèges et Saint-Bauzille-de-Putois avec sa grotte des Demoiselles.

CONTACT PRESSE :

Gilles Cohen – Directeur communication CC Vallée de l'Hérault
06 34 12 69 88 – gilles.cohen@cc-vallee-herault.fr